

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 02-458-1935 promulguant dans la colonie le décret du 15 décembre 1934, portant ampliation aux colonies du décret du 25 juin 1954, relatif à l'organisation de la comptabilité de l'Etat .

n° 02-458-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 janvier 1935

Numéro JO
n° 458 du 31/01/1935

Date du numéro
31 janvier 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie, par décret Vu l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 15 décembre 1934, portant application aux colonies du décret du 25 juin 1934, relatif à l'organisation de la Comptabilité de l'Etat, inséré au Journal officiel de la République française du 16 décembre 1934 : Vu le télégramme-circulaire du Ministre des colonies n° 25 du 21 décembre 1934

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 15 décembre 1934 susvisé portant application, aux colonies, du décret du 25 juin 1954 relatif à l'organisation de la comptabilité de l'Etat . Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. de Copper,